



DÉMÉNAGEMENTS

RENOU & GOUSSÉ

La qualité notre priorité

Mayotte

<p>Les documents à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Ordre de mutation➤ Inventaire détaillé, valorisé et signé➤ Demande d'admission en franchise (fourni par nos soins)➤ Copie du passeport ou carte d'identité	<p>Les documents à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Certificat de changement de résidence (délivrée par la Mairie)➤ Inventaire détaillé, valorisé et signé➤ Demande d'admission en franchise (fourni par nos soins)➤ Copie du passeport ou carte d'identité	<p>Les documents à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Copie du contrat de travail tamponné et signé➤ Inventaire détaillé, valorisé et signé➤ Demande d'admission en franchise (fourni par nos soins)➤ Copie du passeport ou carte d'identité
<p>S'il y a un véhicule, merci de fournir en plus, les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Carte grise originale➤ Talon d'assurance du véhicule➤ Certificat de non gage (https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat)➤ Etat du véhicule qui sera établi le jour de l'enlèvement <p>Une Redevance Sur Marchandise (RSM) est due à votre arrivée, elle est calculée sur le poids de votre marchandise que ce soit des effets ou un véhicule. Elle s'élève à 45.73€/tonne, chaque tonne commencée est due.</p>		

Pour plus d'informations : <http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=53>